

26 JAN. 2023

**MAIRIE
de TORCY**

**OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE**

Demande déposée le 30/11/2022	
Par :	Monsieur FRANCO SÉBASTIEN
Demeurant à :	17 D RUE DE MÂCON 71210 MONTCHANIN
Sur un terrain sis à :	IMPASSE SIMONE VEIL 71210 TORCY 540 AM 231, 540 B 128, 540 B 129
Nature des travaux :	DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

N° DP 071 540 22 M0033

Le Maire de la Ville de TORCY

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
 Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R421-19a,
 Vu les articles L425-1 et R425-1 du Code de l'Urbanisme,
 Vu les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du Code du Patrimoine,
 Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 18/06/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H),
 Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 06/10/2022 approuvant la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H) approuvé le 18/06/2020,
 Vu la convention passée entre la commune et la CUCM transférant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la CUCM en date du 07/03/2017,

Considérant que le projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du monument historique du « Château »,

Considérant que l'article R421-19a du Code de l'Urbanisme dispose que « *Doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager les lotissements (...) qui sont situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, dans un site classé ou en instance de classement ;* »

Considérant qu'une déclaration préalable a été déposée,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une **décision d'opposition** pour le projet décrit dans la demande susvisée. Le pétitionnaire ne peut donc pas entreprendre les travaux.

Certifié exécutoire pour avoir
 été reçu à la sous-Préfecture
 le **30 JAN. 2023**
 et publié, affiché ou
 notifié le **2 FEV. 2023**

LE MAIRE,

Philippe PiGEAU

TORCY, le **26 JAN. 2023**
 Le Maire,

Philippe PiGEAU